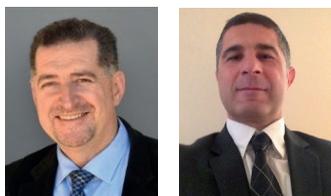


COMMENT INTÉGRER LE COLLÈGE DES ÉVALUATEURS EN FONDS DE COMMERCE ET ENTREPRISES CRÉÉ AU SEIN DE LA CEIF-FNAIM



Par **Denis PELOUSE**, Président de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM
et **Benoit DAVID**, administrateur de la CEIF



En avril 2021, la CEIF, Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM a annoncé la création d'un nouveau Collège dédié aux évaluateurs en fonds de commerce et entreprises. Ce Collège est présidé par Benoit DAVID, administrateur de la Chambre et spécialisé dans ce secteur.



La CEIF qui recense aujourd'hui près de 700 professionnels sur le territoire national, intervient dans l'évaluation de différentes classes d'actifs, dont notamment le résidentiel, l'immobilier d'entreprise, le foncier, les biens d'exception ou encore les fonds de commerce. Si toutes ces spécialités d'expertise se rejoignent par des normes et une déontologie communes, force est de constater que dans la pratique, ils revêtent chacun bien des particularités. C'est donc pour améliorer la qualité des prestations attendues que Denis PELOUSE, Président de la CEIF, a initié l'instauration d'un premier Collège dans cette spécialité, celle des évaluateurs en fonds de commerce et entreprises. Grâce à ce Collège, les principaux acteurs concernés pourront se retrouver et se réunir pour construire

l'avenir de ces activités avec des moyens dédiés.

Suite à la création du collège, de nombreuses candidatures ont déjà été déposées, Benoit DAVID a validé lors du dernier conseil d'administration de la CEIF, les prérequis pour l'admission :

- Être adhérent de la CEIF à jour de ses cotisations ;
- Avoir obtenu la spécialité fonds de commerce ;
- Justifier de 3 années d'expérience dans la spécialité de cession de titres, de fonds de commerce, ou de transmissions d'entreprises.

Il est rappelé que les personnes qui souhaitent adhérer à la CEIF, n'étant pas encore expert, doivent faire valider leurs prérequis conformément à la charte de l'expertise et participer

à la formation les Master Class du Campus de la CEIF. (<https://www.lecampusdelexpertise.immo/>)

Les intérêts du Collège des Évaluateurs en fonds de commerce et entreprises sont nombreux, il permet de répertorier et regrouper au plan national les praticiens dans ce domaine d'activité spécifique.

En partageant les compétences de chacun, nous pourrons ainsi échanger de façon constructive sur nos missions en structurant des outils communs et en mutualisant ceux-ci. Tout en sachant qu'il existe des méthodes bien différentes selon les activités expertales et selon l'objet de la mission. Des formations dédiées seront prévues pour les activités en évaluation de fonds de commerce.

Échanger de façon constructive et structurer des outils communs.

Ce Collège va permettre de :
« S'identifier, travailler, échanger, et à terme, obtenir une reconnaissance et se doter d'outils adaptés aux analyses nécessaires. »

Pour toute inscription, veuillez contacter la Chambre sur cette adresse mail :
chambrenationale@expertfnaim.org



Le Collège des Évaluateurs en fonds de commerce et entreprises permet de répertorier et regrouper au plan national les praticiens dans ce domaine d'activité spécifique.
